

Image not found or type unknown



Infraction au code de la route en Italie

Par **le duc**, le **15/02/2008** à **16:10**

bonjour, je viens de recevoir une amende de 75 euros par recommandée, et également par la gendarmerie du à une infraction au code de la route commis en Italie, il y a huit mois. J'aurais aimé savoir si il y a un délai de prescription et une possibilité de contesté sachant qu'il m'ont flashé, non pas pour un excès de vitesse mais pour une autre raison qui est indiqué Italien?rn
je vous en remercie d'avance.